COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

Séance publique du 19 septembre 2023
==========

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal, convoqué par courrier électronique, s'est réuni en séance ordinaire, à Verrières en Anjou, salle Plantagenêt au Relais culturel, sous la présidence de Madame Geneviève STALL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mesdames BENARD Leïla, CHAUVET Colette, GLAMEAU Martine, GUITTARD Evelyne, HAUG Annick, LAUZANNE Suzelle, ORAND Agnès, SIBILEAU Claire, STALL Geneviève, TOUX Marie-Françoise

Messieurs BOUGUÉ Henri, BOY Baris, CHERBONNIER Eric, HUCHON Pierre, MARAIS Gabriel, MATHIEU Gérard, MICHAUD Eric, MIGNOT Jean-Pierre, PÉAN Xavier, PERDEREAU Eric, PICOL Eric, RASSAT Philippe, ROMARY Guillaume, SORTANT Stéphane, TAVERNIER Thibault, VINCENT Claude

ETAIENT ABSENTS – EXCUSES :
Les conseillers dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
- DEMAIN Claire a donné pouvoir à BOUGUÉ Henri
- GERNIGON François a donné pouvoir à STALL Geneviève
- LE BOUEDËC Nathalie a donné pouvoir à PÉAN Xavier
- RENOU Mélanie a donné pouvoir à LAUZANNE Suzelle
- SIMON Didier a donné pouvoir à BOY Baris
- CLÉMENT Jacky n'a pas donné pouvoir

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Colette CHAUVET
Convocation du : 12 septembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 32
Nombre de conseillers présents : 26

La liste des délibérations de la séance a été affichée à la porte de la Mairie le 21 septembre 2023

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2023

DCM 2023-102

Finances locales	**7.5.1**

Rapporteur : Geneviève STALL

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE LA LYBIE

De fortes tempêtes et pluies ont provoqué des inondations meurtrières en Libye dans la nuit du 10 au 11 septembre. Pour faire suite à l'effondrement de deux barrages importants, le nombre de décès est estimé à plus de 5 000 et environ 10 000 le nombre de disparus. Près de 20 000 personnes seraient quant à elles déplacées. La ville de Derna, dans laquelle se trouvaient les barrages, est ravagée. Des infrastructures clés d'accès, comme les ponts et routes, ont été détruites. La communication est aussi rendue compliquée puisque l'électricité, le téléphone et les connexions internet ont été coupés. La ville de Derna, dans laquelle Acted était présente avant la catastrophe, a donc été déclarée zone sinistrée.

Acted est présente en Libye depuis 2011, et est la seule ONG internationale opérant à Derna avant les inondations. Aujourd'hui, elle concentre ses efforts d'aide sur cette zone bien connue de ses équipes. En ce moment même, les équipes travaillent à l'évaluation des besoins des personnes touchées afin d'apporter une assistance humanitaire la plus efficace et pertinente possible.

Les personnes touchées ont besoin en urgence d'abris, d'une assistance alimentaire, d'une eau propre, d'infrastructures sanitaires, de kits d'hygiène, et plus encore. Acted prévoit aussi de fournir du soutien psychosocial et une aide liée à la protection de l'enfance.

Les fonds sont indispensables pour fournir une aide immédiate aux populations afin de répondre à leurs besoins fondamentaux et protéger leur santé et leur dignité.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

CONSIDERANT l'appel à solidarité lancé par Acted,
CONSIDERANT que la Commune souhaite s'associer à l'élan de solidarité en faveur de la Lybie,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,
- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'ONG française ACTED,
- **DIT** que cette somme sera inscrite au budget primitif de l'année 2023 à l'article 6574,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à Verrières en Anjou, le 19 septembre 2023
La Maire,
Geneviève STALL

Service(s) référent(s) : Direction générale - Finances